

Juillet 2013



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



# F

<b>Point 16 de l'ordre du jour provisoire</b>
<b>CINQUIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR</b>
<b>Mascate (Oman), 24-28 septembre 2013</b>
<b>ADDITIF AU RAPPORT DU COMITÉ D'APPLICATION</b>
<b>PROJET DE MODÈLE FACULTATIF DE PRÉSENTATION DES RAPPORTS</b>

## *Note du Secrétaire*

1. *Le document IT/GB-5/13/18 contient le Rapport du Comité d'application à l'Organe directeur, dans lequel sont résumés les résultats des travaux accomplis par le Comité dans le cadre des tâches qui lui avaient été confiées par l'Organe directeur. Le Comité est ainsi convenu de poursuivre l'élaboration du projet de modèle de présentation des rapports visés au paragraphe 1 de la section V des Procédures d'application et, une fois le modèle mis au point, de le soumettre à l'Organe directeur.*
2. *Le Comité a achevé l'élaboration du projet de modèle de présentation et a approuvé celui-ci, par voie électronique, le 12 juillet 2013.*
3. *Le projet de modèle de présentation des rapports figurant dans le présent additif est soumis à l'Organe directeur pour examen et approbation.*

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

**Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Projet de modèle facultatif de présentation des rapports**

**Introduction**

1. Conformément à l'Article 21 du Traité, l'Organe directeur a adopté une résolution contenant, entre autres, des dispositions relatives au suivi et à l'établissement de rapports (résolution 2/2011). En vertu de cette résolution, chaque Partie contractante présente au Comité d'application, par l'intermédiaire du Secrétaire, un rapport sur les mesures qu'elle a prises pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Traité, dans l'une des six langues de l'ONU (paragraphe 1 de la section V).
2. Le premier rapport doit être présenté dans les trois ans suivant l'approbation du présent modèle. L'Organe directeur a approuvé le présent modèle à sa [cinquième] session le [28 septembre 2013]. La date limite pour la présentation du premier rapport de votre pays est donc le [28 septembre 2016].
3. Le présent modèle vise à faciliter l'établissement de rapports et le suivi de l'application du Traité. Son utilisation est facultative. Les Parties contractantes peuvent, si elles le souhaitent, utiliser un autre modèle pour la présentation de leurs rapports.

**Article 4: Obligations générales**

1. Des lois, des règlements ou des procédures visant à assurer l'application du Traité sont-ils en vigueur dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements et procédures:

2. En sus des lois, règlements et procédures visant à assurer l'application du Traité, existe-t-il d'autres lois, règlements ou procédures en vigueur dans votre pays qui sont applicables aux ressources phytogénétiques?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces lois, règlements et procédures:

3. Y a-t-il des lois, règlements ou procédures en vigueur dans votre pays qui doivent être adaptés pour assurer le respect des obligations prévues par le Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les ajustements à apporter et ceux qui sont prévus, le cas échéant:

**Article 5: Conservation, prospection, collecte, caractérisation, évaluation et documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

4. Une approche intégrée de la prospection, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui

Non

5. Les RPGAA ont-elles fait l'objet d'une prospection et d'un inventaire dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les résultats des prospections effectuées, en précisant les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés recensées, y compris celles qui sont potentiellement exploitables:

Si la réponse est « oui », votre pays a-t-il recensé des menaces potentielles pour les RPGAA?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

- les espèces, les sous-espèces et/ou les variétés qui sont exposées à ces menaces;
- l'origine (causes) des menaces recensées;
- les éventuelles mesures qui ont été prises pour réduire ou éliminer ces menaces;
- les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces mesures:

Si la réponse est «non», veuillez indiquer:

- les éventuelles difficultés rencontrées pour procéder à la prospection ou à l'inventaire des RPGAA;
- les éventuels plans d'action mis en place en vue d'une prospection ou d'un inventaire des RPGAA;
- les principales RPGAA qui devraient faire l'objet d'une prospection ou d'un inventaire:

6. La collecte de RPGAA et d'informations pertinentes relatives aux ressources phylogénétiques qui sont en danger ou potentiellement utilisables a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

7. Votre pays a-t-il encouragé ou soutenu les initiatives des agriculteurs et des communautés locales concernant la gestion et la conservation des RPGAA sur les lieux d'exploitation?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

8. La conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées et des plantes sauvages destinées à la production alimentaire a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si des mesures ont été prises pour:

- promouvoir la conservation *in situ* dans les zones protégées;
- soutenir les initiatives des communautés locales et autochtones.

Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés à leur sujet:

9. Existe-t-il des collections *ex situ* de RPGAA dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements concernant les détenteurs et le contenu de ces collections:

10. La mise en place d'un système efficace et durable de conservation *ex situ* des RPGAA a-t-elle été encouragée dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les mesures qui ont été prises pour promouvoir la conservation *ex situ*, en particulier celles qui visent à encourager la mise au point et le transfert de technologies à cette fin:

11. Le maintien de la viabilité, du degré de variation et de l'intégrité génétique des collections *ex situ* de RPGAA a-t-il fait l'objet d'un suivi dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les principales conclusions des activités de suivi mises en œuvre:

12. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, afin de promouvoir la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des RPGAA?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer les Parties contractantes avec lesquelles une collaboration a été établie et donner, le cas échéant, des renseignements détaillés sur les projets pertinents:

#### **Article 6: Utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

13. Des politiques et des dispositions juridiques sont-elles en place dans votre pays afin de promouvoir l'utilisation durable des RPGAA?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si ces politiques et les dispositions juridiques portent sur les aspects suivants:

- élaboration de politiques agricoles loyales encourageant la mise en place et le maintien de systèmes agricoles diversifiés qui favorisent l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et des autres ressources naturelles;
- intensification des travaux de recherche visant à renforcer et à conserver la diversité biologique en maximisant la variation intra- et interspécifique, au profit des agriculteurs;
- promotion, avec la participation des agriculteurs, des activités de sélection visant à renforcer la capacité de mise au point de variétés spécifiquement adaptées aux différentes conditions sociales, économiques et écologiques, y compris dans les zones marginales;
- élargissement de la base génétique des plantes cultivées et accroissement de la diversité du matériel génétique mis à la disposition des agriculteurs;
- promotion d'une utilisation accrue des plantes cultivées, des variétés et des espèces sous-utilisées, locales ou adaptées aux conditions locales;
- promotion d'une plus grande utilisation de la diversité des variétés et espèces dans la gestion, la conservation et l'utilisation durable des plantes cultivées sur le lieu d'exploitation, et établissement de liens étroits entre la sélection végétale et le développement agricole;
- examen et ajustement des stratégies de sélection et des réglementations relatives à la mise en vente des variétés et à la distribution des semences.

Si ces politiques et ces dispositions juridiques sont en place, veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises et les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre:

#### **Article 7: Engagements nationaux et coopération internationale**

14. La conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation, la documentation et l'utilisation durable des RPGAA ont-elles été intégrées dans les programmes et politiques agricoles et de développement rural de votre pays?

Oui

Non



Si votre réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant l'intégration de ces activités dans les programmes et politiques agricoles et de développement rural de votre pays:

15. Votre pays a-t-il travaillé avec d'autres Parties contractantes, dans le cadre d'une coopération bilatérale ou régionale, afin de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si l'objet de cette coopération est de:

- renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des RPGAA;
- renforcer les activités internationales visant à promouvoir la conservation, l'évaluation, la documentation, l'amélioration génétique, la sélection végétale, la multiplication des semences ainsi que le partage, l'accès et l'échange de RPGAA et des informations et technologies appropriées, conformément au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages prévu au Traité.

Si votre pays a travaillé en coopération avec d'autres Parties contractantes, veuillez indiquer quelles sont ces Parties contractantes et donner, si possible, des renseignements détaillés concernant les éventuels projets pertinents:

#### **Article 8: Assistance technique**

16. Votre pays a-t-il encouragé l'octroi aux pays en développement et aux pays en transition d'une assistance technique visant à favoriser l'application du Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur les mesures qui ont été prises:

17. Votre pays a-t-il bénéficié d'une assistance technique visant à faciliter l'application du Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés sur l'assistance technique reçue:

### **Article 9: Droits des agriculteurs**

18. Des mesures ont-elles été prises pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs dans votre pays?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures qui ont été prises visaient à assurer:

- la protection des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour les RPGAA;
- le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des RPGAA;

- le droit de participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA.

Si des mesures de ce type ont été prises, veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces interventions et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre:

### Article 11: Couverture du Système multilatéral

19. Votre pays a-t-il incorporé au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages toutes les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité qui sont gérées et administrées par votre Gouvernement et relèvent du domaine public?

- Toutes
- Une partie
- Aucune

Si la réponse est «toutes», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'incorporation au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

Si la réponse est «une partie», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

- la mesure dans laquelle les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité ont été incorporées au Système multilatéral;
- les espèces cultivées qui ont été incluses dans le Système multilatéral; et
- les difficultés rencontrées dans l'incorporation au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

Si la réponse est «aucune», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les difficultés rencontrées dans l'incorporation au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

20. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager les personnes physiques et morales relevant de sa juridiction à inclure, dans le Système multilatéral, les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité qu'elles détiennent?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant:

- les personnes physiques ou morales relevant de la juridiction de votre pays qui ont inclus, dans le Système multilatéral, des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité;
- les espèces cultivées qui ont été incluses dans le Système multilatéral par ces personnes; et
- les éventuelles difficultés rencontrées par ces personnes dans l'incorporation au Système multilatéral des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant en particulier les éventuelles difficultés rencontrées lorsqu'il s'agissait d'encourager ces personnes à inclure, dans le Système multilatéral, les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

**Article 12: Accès facilité aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Système multilatéral**

21. Votre pays a-t-il pris des mesures pour fournir un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité, conformément aux conditions énoncées à l'Article 12.4 du Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les mesures qui ont été prises:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'octroi d'un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité:

22. Un accès facilité a-t-il été accordé, dans votre pays, aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité, conformément à l'Accord type de transfert de matériel?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer le nombre d'accords type de transfert de matériel qui ont été conclus:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'octroi d'un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité conformément à l'Accord type de transfert de matériel:

23. L'Accord type de transfert de matériel a-t-il été utilisé à titre volontaire, dans votre pays, pour accorder l'accès à des RPGAA non répertoriées à l'Annexe I?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer le nombre d'accords de ce type qui ont été conclus:

24. Le système juridique de votre pays prévoit-il pour les parties aux accords de transfert de matériel la possibilité d'exercer un recours en cas de différend contractuel survenant dans le cadre de ces accords?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

25. Le système juridique de votre pays prévoit-il l'application des décisions arbitrales en cas de différends survenant dans le cadre de l'Accord type?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les lois, règlements ou procédures applicables:

26. Votre pays a-t-il accordé un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité pour contribuer à la remise en état des systèmes agricoles suite à des situations d'urgence dues à des catastrophes?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces situations d'urgence, ainsi que les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité dont l'accès a été accordé:

### **Article 13: Partage des avantages dans le Système multilatéral**

27. Votre pays a-t-il rendu disponibles toutes les informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les informations relatives aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité qui ont été rendues disponibles (par exemple, catalogues et inventaires, information sur les technologies, résultats des travaux de recherche scientifique et socioéconomique, y compris la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation):

28. Votre pays a-t-il accordé ou facilité l'accès aux technologies visant la conservation, la caractérisation, l'évaluation et l'utilisation des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si votre pays:

- a créé des groupes thématiques par plantes cultivées sur l'utilisation des RPGAA, ou participé à leurs travaux;
- a connaissance d'éventuels partenariats établis en son sein dans le domaine de la recherche et du développement et dans le cadre d'entreprises commerciales conjointes, relatifs au matériel reçu par le truchement du Système multilatéral, à la mise en valeur des ressources humaines et à l'accès effectif aux installations de recherche.

Si l'accès aux technologies a été accordé, veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

29. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de renforcement des capacités au regard des RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité et/ou bénéficié de telles mesures?<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que cette question diffère de la question 15 car elle est plus spécifique et ne concerne que les RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité.



Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si les mesures prises visaient à assurer:

- l'établissement et/ou le renforcement des programmes d'enseignement et de formation scientifiques et techniques relatifs à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;
- la mise en place et le renforcement d'installations destinées à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA;
- la recherche scientifique et le renforcement des capacités à mener de tels travaux.

Si votre pays a mis en place de telles mesures et/ou en a bénéficié, veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

#### Article 14: Plan d'action mondial

30. Votre pays s'est-il employé à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer si la mise en œuvre du Plan d'action mondial a été encouragée par les moyens suivants:

- actions nationales;
- coopération internationale;

Si la mise en œuvre du Plan d'action mondial a été encouragée, veuillez donner des renseignements détaillés à ce sujet:

**Article 15: Collections *ex situ* de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par les Centres internationaux de recherche agronomique du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et par d'autres institutions internationales**

31. Votre pays a-t-il accordé un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité aux Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

- à quels CIRA ou autres institutions internationales un accès facilité a été accordé;
- le nombre d'accords type de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autre institution internationale:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'octroi d'un accès facilité aux RPGAA répertoriées à l'Annexe I du Traité aux CIRA et autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité:

32. Votre pays a-t-il accordé un accès à des RPGAA non répertoriées à l'Annexe I aux CIRA ou à d'autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer:

- à quels CIRA ou autres institutions internationales un accès a été accordé;
- le nombre d'accords de transfert de matériel qui ont été conclus avec chaque CIRA ou autres institutions internationales:

Si la réponse est «non», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les éventuelles difficultés rencontrées dans l'octroi, aux CIRA et autres institutions internationales ayant conclu des accords avec l'Organe directeur du Traité, d'un accès à des RPGAA non répertoriées à l'Annexe I:

#### **Article 16: Les réseaux internationaux de ressources phylogénétiques**

33. Votre pays a-t-il mené des activités visant à encourager les institutions gouvernementales, privées, non gouvernementales, de recherche, de sélection ou autres, à participer aux réseaux internationaux sur les ressources phylogénétiques?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant les activités mises en œuvre:

**Article 18: Ressources financières**

34. Votre pays a-t-il alloué à d'autres Parties contractantes, par des voies bilatérales, régionales ou multilatérales, des ressources financières destinées à encourager l'application du Traité, et/ou a-t-il été lui-même bénéficiaire d'allocations de fonds à cette fin?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez indiquer quelles sont ces Parties contractantes et, si possible, donner des détails sur les voies utilisées et sur le montant des ressources financières en question:

35. Votre pays a-t-il destiné des ressources financières à des activités nationales visant la conservation et l'utilisation durable des RPGAA?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des renseignements détaillés concernant ces activités nationales et indiquer le montant des ressources financières en question:

**Questions relatives au présent modèle de présentation des rapports**

36. Avez-vous eu des difficultés à remplir le présent modèle de présentation des rapports?

Oui

Non

Si la réponse est «oui», veuillez donner des détails sur les difficultés que vous avez rencontrées:

Veuillez nous faire part ci-après de toute proposition d'amélioration du modèle de présentation de rapports:

### **Observations générales relatives à l'application du Traité international**

37. Veuillez nous faire part, dans le champ ci-après, de tout conseil que vous souhaiteriez donner à la lumière de l'expérience acquise par votre pays dans l'application du Traité:

38. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des difficultés rencontrées dans l'application du Traité:

39. Veuillez nous communiquer, dans le champ ci-après, tout complément d'information susceptible d'offrir une perspective plus large des mesures qui pourraient contribuer à promouvoir le respect des obligations découlant du Traité: